

	Origine	Document	Version	Date d'application
	RH	FP	1	
	<b>Agent à Domicile (A)</b>			Nbre de pages
			1	

## MISSIONS

L'agent intervient au domicile afin d'assurer des activités domestiques et administratives simples auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci. Il peut intervenir de manière occasionnelle auprès de personnes dépendantes ou de publics en difficulté.

## ACTIVITES PRINCIPALES

Aide les personnes dans les activités de la vie quotidienne :

- Réalise les travaux courants d'entretien de la maison,
- Entretien du linge : lavage, repassage, rangement
- Assiste la personne dans des démarches administratives simples

## COMPETENCES

### Savoir-faire :

- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement et du linge

### Savoir être :

- Etre capable d'intervenir dans le respect de la personne, de son intégrité, et de son intimité

### Compétences transverses :

- Savoir organiser son temps d'intervention, et adapter son activité en fonction de la personne, de ses habitudes, de ses attentes
- Etre attentif à assurer systématiquement la sécurité des personnes prises en charge
- Etre capable de rendre compte de son activité et remonter toutes les informations nécessaires à sa hiérarchie ou aux relais appropriés via le cahier de transmission

## CONDITIONS PARTICULIERES

- Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Etre titulaire du permis B

## DIPLOMES REQUIS

Aucun diplôme n'est requis pour occuper cet emploi. Cependant, au sein de l'association, la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des personnels sont fortement encouragées.